



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
(CDPENAF)**

Avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du 13 octobre 2023
(L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime)

Examen du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Parmain

CONSIDÉRANT la délibération du conseil municipal du 18 juillet 2023 arrêtant le projet d'élaboration du PLU ;

CONSIDÉRANT le courrier électronique de saisine de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du 28 juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT que le projet de PLU arrêté consomme une surface de 9,22 ha d'espaces agricoles ou naturels ;

CONSIDÉRANT la création d'un STECAL (Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées) délimité dans le projet de PLU, au lieu-dit Bois Gannetin, destiné à accueillir un nouvel équipement scolaire, sur une emprise de 2,2 ha en zone naturelle ;

CONSIDÉRANT la désignation d'un ancien hangar agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination au règlement graphique du projet de PLU ;

Le président de la commission propose de voter favorablement sur le projet de PLU arrêté ;

Résultats du vote :

Avis favorable à l'unanimité

Le président

Le Directeur Départemental des Territoires


Nicolas MOURLON